



Mon fils c'est mon fils.....

Les parents de l'association PMA – 01 février 2011

Mesdames et Messieurs les Députés,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Parents d'enfants conçus par dons de gamètes (lesquels sont, pour beaucoup, adultes à ce jour), nous sommes restés dans l'ombre jusqu'à présent. Toutefois, nous ne pouvons tolérer les accusations, dont nous sommes l'objet de la part de bon nombre de professionnels des CECOS. Ceux-ci voudraient nous rendre coupables de la recherche légitime de nos enfants. Nous tenons donc à faire entendre notre voix.

L'attitude première des parents, face à la révélation du mode de conception par insémination avec donneur (IAD), est la protection. Nous voulons protéger l'enfant pour lui éviter trop de questions, pour qu'il ne se sente pas différent. Mais au fil des années, des signes apparaissent, des questions deviennent insistantes, des orientations des enfants nous amènent à penser qu'une énigme les hante. Nous voudrions leur révéler leur origine, mais comme nous ne détenons qu'une parcelle de la vérité, nous ne soulevons qu'une partie du voile. La société toute entière, par le choix du législateur, refuse de rejoindre les parents dans leur désir de transmettre et de poursuivre l'éducation que nous leur avons donnée, dans la vérité. Les enfants se disent à moitié soulagés. Ils sont heureux de sentir leurs parents proches de leur préoccupation, mais se désolent qu'ils soient détenteurs de si peu de données les concernant et qu'on leur oppose une fin de non-recevoir, lorsqu'ils s'adressent aux médecins qui nous ont permis à nous, d'être parents. Cette révélation incomplète est profondément inhumaine et injuste. Piégés par le sentiment de gratitude que nous ressentons vis-à-vis des médecins des CECOS, nous n'avons pas osé élever la voix pour dire que, non seulement l'anonymat n'est pas protecteur, mais qu'il mobilise une énergie que nos enfants pourraient investir dans d'autres activités. Il conduit même, dans certains cas, les parents à taire à leurs enfants leur mode de conception, tant ils savent que la révélation ne pourrait être que source de frustration, parce qu'incomplète.

Nous n'avons pas mis nos enfants au monde pour avoir des enfants «à nous», des enfants bien gentils que nous protégerions et qui nous protégeraient. Nous les avons éduqués avec suffisamment de liberté pour qu'ils puissent dialoguer et nous interroger sur les raisons de notre choix, sur nos inquiétudes et nos espérances. Ils sont suffisamment libres aussi pour considérer que nous avons été infantilisés par ces «savants bienfaiteurs», ceux-là même qui, aujourd'hui, nous reprochent d'être des parents défaillants parce que nous n'aurions pas su dire la vérité de la bonne manière, avec les bons

mots et au bon moment. Comme nous avons « essayé les plâtres », nous insistons sur l'impérieuse nécessité de mettre en place un accompagnement réel et uniforme dans tous les CECOS des couples demandeurs. Pour la plupart d'entre nous, il a été totalement inexistant. Ces médecins, nous les remercions pour la belle idée qu'ils ont eue de pallier la stérilité, mais cette dette ne doit en aucun cas nous paralyser. Ce sont d'ailleurs nos enfants qui nous ont permis de sortir de la torpeur de la dette.

Pourquoi verrouiller à tout prix le secret ? Pensez-vous que nos jeunes adultes, telle une horde des sauvages, vont sauter à la gorge des donneurs d'hérédité ? Quelle peur étrange ! Avons-nous mis au monde nos enfants pour qu'ils se taisent ? Les avons-nous mis au monde pour laisser les médecins essayer de nouvelles techniques sans s'intéresser aux conséquences, sans supporter un quelconque regard d'une commission de contrôle indépendante sur le respect d'une loi, sur la surveillance de l'adéquation entre ce qui est annoncé aux parents et ce qui est effectivement réalisé ?

Que protège-t-on ? Le CECOS ou les enfants ? C'est la vraie question. Certains ont considéré, à notre place, que la levée de l'anonymat fragiliserait les parents. Or, nos enfants nous considèrent comme suffisamment forts pour ne pas avoir peur de nous voir nous effondrer. Nous demandons la levée de l'anonymat avec la totale assurance que cette mesure ne fera que renforcer nos liens familiaux déjà très forts. La levée de l'anonymat permettrait, en outre, au moment du choix du recours à ce type de procréation, que les futurs parents émettent un véritable consentement éclairé. Responsabilisés, ils prendraient leur décision en sachant que leur enfant en projet, qui est un adulte en devenir, sera peut-être, lui aussi, un jour, en quête d'informations.

Il faudrait protéger les donneurs ? Si la loi encadre bien cette procréation, les donneurs, les enfants, les parents ne risquent pas de confondre les places des uns et des autres. Les donneurs que nous avons rencontrés ont très bien compris la quête de nos enfants. Dans notre situation, pour créer une famille, il y a un père, une mère, l'enfant ET un donneur d'hérédité biologique. On ne peut pas indéfiniment se voiler la face, se bercer de l'illusion que le donneur biologique ne compte pas, considérer que son don est un don dé-personnalisé, un objet anonyme, juste une chose. Ce n'est pas la réalité.

Partageant le souhait des parlementaires de valoriser la filiation affective, sociale et éducative, c'est-à-dire la parenté de cœur, nous avons besoin de leur soutien pour ancrer l'éducation que nous avons donnée à nos enfants dans la vérité.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, la vérité étant le garant de la confiance, voilà ce que nous vous demandons :

- de permettre à nos enfants d'accéder, s'ils le désirent, à l'identité de leur donneur d'hérédité ;
- de nous redonner cette part d'éducation, qui nous revient de droit et qui nous est, à ce jour, confisquée.